

# «Alliance verte du Grand Katanga» : une menace contre la souveraineté de la RDC sur son sol

P. 6

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°509 du mercredi 17 au jeudi 18 novembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670  
E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

### 9,8 milliards USD des prévisions budgétaires en 2022

# Sama Lukonde plus ambitieux que jamais

P. 2

*Après l'arrêt de la Cour constitutionnelle*

## Affaire Bukanga-Lonzo : impossible procès contre Matata Ponyo !

A la Cour constitutionnelle, l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, poursuivi dans l'affaire Bukanga-Lonzo, a gagné sa bataille judiciaire contre le procureur général près la haute Cour. En se déclarant incompétente dans cette affaire, la Cour constitutionnelle a fait honneur au droit en refusant de trahir son serment. Grand artisan de cette victoire, le professeur Nyabirungu, l'un des membres du Conseil de Matata, est convaincu que l'arrêt de la Cour constitutionnelle met définitivement une croix au procès Matata sur l'affaire Bukanga-Lonzo. «En disant le droit, rien que le droit, la Cour constitutionnelle a renvoyé une image très embellie de la République.»

P. 4



**PARLONS-EN**

## Au secours des provinces

ECONEWS

Le président du Sénat, Modeste Bahati Lukuebo, a décidé de voler au secours des provinces. Une excellente initiative parce que le Sénat est la représentation des provinces dans leur diversité.

Malheureusement, la stabilité de la gouvernance des provinces est une question cruciale. Les députés provinciaux n'ont qu'une idée en tête, se faire payer par des gouverneurs de province. Si ce n'était que des droits légaux, il n'y aurait aucun problème. Mais, les députés provinciaux votent des motions de destitution des gouverneurs qui refusent de verser des pots de vin provenant des fonds alloués à des investissements.

(Lire page 2)

**Recensement et identification de la population : 250 milliards de Fc retenus dans le budget 2022**

P. 5

**Félix Tshisekedi au chevet des victimes de l'incendie du marché de la Liberté**

P. 12

## 9,8 milliards USD des prévisions budgétaires en 2022

# Sama Lukonde plus ambitieux que jamais

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, est ambitieux. Et il ne s'en cache plus. Porté à la Primature, le Chef du Gouvernement multiplie de record. Son ambition : donner à la République Démocratique du Congo un budget de l'Etat qui traduit sa grandeur.

On se rappelle que, pour la première fois dans l'histoire de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement a introduit un projet de collectif budgétaire qui revoit à la hausse les prévisions budgétaires de l'exercice 2021, soit plus d'un milliard USD des recettes supplémentaires. A ce titre, la RDC clôture l'exercice budgétaire 2021 avec un budget de l'Etat de 8,3 milliards USD, contre un budget initial de 7 milliards USD.

Pour l'exercice 2022, le Premier ministre a relevé la barre. C'est un projet de loi de finances de 20.730 milliards de francs congolais, équivalent à 9,8 milliards USD, qu'il a présenté, le lundi 15 novembre 2021, à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi de finances, jamais égalé dans l'histoire des finances publiques de la RDC, se veut à la fois «réaliste, ambitieux et pro-social».

Devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre s'est voulu rassurant.

«Face aux énormes défis dressés devant nous, nous devons avoir le courage de faire des choix. Et ces choix peuvent par moment s'avérer difficiles, mais il faut le faire et l'assumer en toute responsabilité». Il s'inscrit dans la vision tracée par le Président de la République : « Comme nous le rappelle souvent le Président de la République, Chef de l'Etat, la route qui mène vers le changement et le progrès n'est pas toujours toute faite. Elle est parfois et bien souvent parsemée d'embûches et de toutes sortes d'obstacles. Et ces obstacles, c'est ensemble que nous devons les surmonter».

Le Premier ministre est conscient de grandes attentes d'une population qui attend voir ses dirigeants apporter des solutions à ses nombreux problèmes. Devant les élus nationaux, il n'est pas allé par quatre chemins : «A cet instant même, les Congolais sont très préoccupés et en attente de résultats concrets des politiques publiques actuellement en chantier et qui sont notamment portées par le projet de loi de finances qui vient de vous être présenté ce jour. Ce n'est un secret pour personne : nos compatriotes ne croient plus aux intentions et aux dogmes, ils veulent palper et vivre dans le vécu quotidien le changement».

Loin de verser dans la démagogie, le Premier ministre s'est voulu réaliste, tout en se soumettant aux exigences de l'orthodoxie budgétaire. « En optant pour le réalisme budgétaire et l'orthodoxie dans la gestion des finances publiques, l'objectif affirmé de votre Gouvernement est d'agir véritablement pour une orientation

nette des ressources vers les secteurs productifs, mais aussi et surtout vers le social des Congolais».

Quoi que les défis soient énormes, le Premier ministre se veut optimiste. « Certes, la tâche qui est la nôtre est bien gigantesque, mais, avec une réelle volonté collective, je reste persuadé, comme je l'avais dit lors de mon discours d'investiture du Gouvernement qu'impossible n'est pas congolais; car, en fait, il ne peut y avoir de construction nationale sans une dynamique de conjugaison d'efforts».

Son projet de loi de finances pour l'exercice 2022 vise à rendre à la RDC toute sa grandeur. «La République Démocratique du Congo, ce grand pays chargé de défis à relever, se doit conséquemment de réclamer de ses filles et fils une hauteur de vue aussi bien dans le comportement, dans la gestion de la chose publique que dans le cap collectif qu'ils se fixent. C'est aujourd'hui que nous devons décider de ce que nous voulons pour notre pays demain. Voilà pourquoi, au-delà de nos divergences, au-delà de nos appartenances politiques, face aux défis susmentionnés auxquels notre nation fait face, un sursaut patriotique s'impose à nous».

Pour Jean-Michel Sama Lukonde, les élections restent incontournables pour consolider la démocratie congolaise. Et son Gouvernement s'inscrit dans cette logique. «Le temps des élections viendra. Aujourd'hui, l'heure est à l'action et au travail ! Voilà pourquoi, je sollicite humblement de la représentation nationale qu'elle veuille bien accorder au Gouvernement de la République les armes et les munitions les plus appropriées afin qu'il combatte le bon combat républicain, celui que nous nous devons de mener contre la pauvreté et pour le triomphe de l'intérêt général sur les intérêts privés, quels qu'ils soient».

Le temps est venu, dit le Premier ministre, pour les fils et filles de la RDC, toutes tendances confondues, de travailler pour le grand bonheur du peuple congolais. Aussi, le Premier ministre a-t-il appelé les élus nationaux à s'unir autour de ce projet de budget pour permettre au Gouvernement de faire avancer le pays. « Je voudrais donc, en m'adressant aussi bien aux députés nationaux de la Majorité qu'à ceux issus des rangs de l'Opposition républicaine, les inviter tous à accorder leur suffrage éclairé pour l'adoption du projet de loi de finances que nous avons soumis à l'appréciation de votre chambre législative».

C'est ce jeudi 18 novembre que le Premier ministre revient devant l'Assemblée nationale pour répondre aux nombreuses préoccupations des députés nationaux. Après cette étape, le projet de budget 2022 devrait être renvoyé à la Commission Ecofin pour un examen approfondi.

ECONEWS

## L'essentiel du projet de loi de finances pour l'exercice 2022

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2022, soumis à l'examen de l'Assemblée nationale, s'aligne sur le Programme d'action du Gouvernement pour la période 2021 - 2023. Il s'inscrit également dans la droite ligne de la vision du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui vise à faire de la République Démocratique du Congo un Etat fort, prospère et solidaire, en marche vers son développement.

Ces prévisions budgétaires annuelles sont à la fois réalistes (au regard de paramètres factuels en présence), ambitieuses (en fonction de leur hauteur) et pro-sociales (par rapport à ses affec-

tations mettant l'homme congolais au centre de l'action gouvernementale)

### CONTEXTE

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2022 est élaboré dans un contexte particulier marqué par certains facteurs, poursuivant les objectifs ci-après :

-la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement, visant à construire un Etat fort, prospère et solidaire, lequel est regroupé en 15 piliers, articulé autour de 62 axes et présenté à travers 4 grands secteurs d'activités, à savoir (i) le secteur politique, justice, défense et sécurité, (ii) le secteur

économique et financier, (iii) le secteur reconstruction et (iv) le secteur social et culturel ;

-la mise en œuvre du Programme économique triennal conclu en juillet de cette année en cours avec le Fonds Monétaire International (FMI);  
-la riposte à la pandémie à Covid-19, après la 3<sup>ème</sup> vague;  
-l'état de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, visant à éradiquer complètement tous les groupes armés qui sévissent dans cette partie du territoire national;  
-l'identification et le recensement de la population;  
-le processus de la mise en place de nouveaux membres

du Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante en perspective des prochaines élections;

-la mise en œuvre du Plan de développement à la base des 145 territoires, notamment par la construction, l'entretien et la réhabilitation des routes de desserte agricole; la construction et la réhabilitation des écoles et des hôpitaux; l'électrification et la desserte en eau potable de nos milieux ruraux; la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs pour les services de l'Etat;

(Suite à la page 3)

## PARLONS-EN

### Au secours des provinces

(Suite de la Une)

De leur côté, les gouverneurs se comportent comme des petits rois. D'ailleurs, pour eux, les contrôleurs-députés, étant déjà dans la poche, tout était permis.

Dans cet environnement, rien ne pouvait assurer le développement des provinces quelle que soit la bonne volonté des gouverneurs.

En décidant de voler au secours des provinces, le président du Sénat veut que ces entités retrouvent la voie de la bonne gouvernance, donc le chemin du progrès et du développement.

Le forum sur le cadre de concertation et d'échange entre le Sénat et les assemblées provinciales de la RDC, ouvert lundi à Kinshasa, se fixe l'objectif de recueillir les états de besoin des assemblées provinciales en vue de tenter de résoudre les problèmes qu'elles rencontrent. L'objectif est de créer un cadre de concertation où les problèmes seront débattus en toute franchise et en toute responsabilité.

L'initiative est louable, dans la mesure où la plupart de provinces baignent dans un désordre indescriptible. Seules quelques provinces, les mieux loties, émergent encore du lot et tentent de fonctionner normalement. Pour le reste, c'est la foire au grand jour.

C'est le moment de s'interroger sur le démembrement des provinces qui a été loin des attentes. En décidant en 2015 de démembrer les provinces en passant de 11 à 26, l'Etat congolais n'a pas mesuré les graves conséquences qui s'en suivront, si bien qu'aujourd'hui on évolue avec des provinces qui évoluent en ordre dispersé, lorsque d'autres peinent à sortir de l'ombre.

N'est-ce pas l'occasion de faire le point sur les acquis du démembrement ? A première vue, le bilan est négatif sur toute la ligne. Loin d'apporter une nouvelle dynamique dans le développement, le démembrement a plutôt élargi le fossé entre les provinces. Il n'est pas trop tard pour corriger cette erreur.

# L'essentiel du projet de loi de finances pour l'exercice 2022

(Suite de la page 2)

- **la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des Finances publiques**, visant singulièrement le basculement progressif de la budgétisation en mode programme.

## DES RÉFORMES PRIORITAIRES

Pour l'exercice 2022, un accent particulier sera mis sur les réformes essentielles, enclenchées depuis l'investiture du Gouvernement.

Il s'agit notamment de la poursuite :

- de la gratuité de l'enseignement primaire,
- de la couverture sanitaire universelle,
- de la diversification de l'économie,
- de l'instauration de la gestion axée sur les résultats par le moyen du budget-programme et,
- du rajeunissement et la modernisation de l'Administration publique.

S'agissant particulièrement de ce point relatif à l'administration publique, et suivant les orientations du Chef de l'Etat, le Gouvernement entend œuvrer de manière volontariste en faveur de l'amélioration des conditions sociales et salariales des fonctionnaires et agents publics de l'Etat, toutes catégories confondues. Concomitamment, il sera procédé, sans complaisance et avec fermeté, à une série de réformes visant à :

- assainir les fichiers et assurer la maîtrise des effectifs des fonctionnaires,
- accélérer le processus de mise à la retraite, par vagues d'agents éligibles, suivi d'un rajeunissement systématique et qualitatif.

Par ailleurs, le Gouvernement entend accélérer la lutte contre la corruption et le coulage des recettes, tout en promouvant la culture fiscale, en vue de renflouer les caisses de l'Etat et financer la mise en œuvre des politiques publiques, déclinées dans son Programme d'action, en phase avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) adopté par le Gouvernement en décembre 2019.

## CADRAGE MACROÉCONOMIQUE

La configuration du projet de loi de finances pour l'exercice 2022 est sous-tendue par les indicateurs macroéconomiques suivants :

- Taux de croissance du Produit Intérieur Brut : **5,6%**;
- Déflateur du PIB : **7,4%**;
- Taux d'inflation moyen : **6,2%**;
- Taux d'inflation fin période : **6,3%**;
- Taux de change moyen : **2.085,83 FC le dollar**;
- Taux de change fin période : **2.130,07 FC le dollar** ;
- PIB réel : **12.842,95 mil-**

**liards de FC ;**  
 - PIB nominal : **119.540,82 milliards de FC ;**  
 - Pression fiscale : **11,2%**.

## STRUCTURATION DU PROJET DE BUDGET 2022

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2022 contient un budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de **20.730,1 milliards de francs congolais**, soit l'équivalent à 9,8 milliards de dollars américains.

Par rapport au Budget initial de l'exercice 2021 chiffré à 14.620,5 milliards de Francs congolais, les prévisions de 2022 connaissent un **taux d'accroissement de 41,8%**.

Les agrégats de ce projet de budget se déclinent sous trois formes, à savoir :

- budget général : **19.070,3 milliards de CDF**;
- budgets annexes : **409,9 milliards de CDF**;
- Comptes spéciaux : **1.249,8 milliards de CDF**.

## RECETTES À MOBILISER ET RÉFORMES PRÉVUES

Les recettes du budget général comprennent les recettes internes de 13 417,9 milliards de Francs congolais et les recettes extérieures de 5 652,4 Milliards de Francs congolais, représentant respectivement 70,4% et 29,6% du budget général.

Les recettes internes sont constituées essentiellement de recettes courantes, ventilées de la manière ci-après :

- **Recettes des douanes et accises : 3.900,1 milliards de francs congolais**, soit un **taux d'accroissement de 49,6%** par rapport à l'année précédente;

- **Recettes des impôts : 6.881,5 milliards de francs congolais**, dégageant un **taux d'accroissement de 44,8%** par rapport à 2021;

- **Recettes non fiscales : 2 241,3 milliards de francs congolais**, renseignant un **taux d'accroissement de 32,1%** par rapport à l'exercice 2021;

- **Recettes des pétroliers producteurs : 394,9 milliards de francs congolais** par rapport à leur niveau initial de 2021 chiffré à 318,2 milliards de francs congolais, soit un **taux d'accroissement de 24,1%**. Celles-ci ont été projetées en intégrant une production journalière de 21.893 barils pour les deux groupes on-shore et off-shore, une décote de 3 dollars américains, un prix moyen du baril de 63 dollars américains après décote et des frais du terminal de 2,5 dollars américains le baril.

Pour atteindre le niveau de recettes courantes projeté, le Gouvernement propose des mesures fiscales et administratives

résumées comme suit:

1°. Pour les recettes des douanes et accises :

- l'imposition des articles et ouvrages en matières plastiques, conformément aux dispositions de l'Ordonnance-loi portant Code des Accises, à l'exception des produits de première nécessité en matière plastique d'économie domestique;

- l'identification des entreprises minières ayant plus de 6 ans d'exploitation, ne devant plus bénéficier des droits d'entrée préférentiels;

- la lutte contre la contrebande et l'immixtion des services extérieurs dans les opérations de dédouanement;

- la mise en œuvre effective de la convention SICPA portant sur le monitoring et la traçabilité des produits soumis aux droits d'accises;

- la poursuite de l'informatisation des bureaux de la douane.

2°. Pour les recettes des impôts:

- l'implication du Gouvernement pour la perception de l'IPR auprès des agences d'exécution bénéficiant des financements extérieurs;

- le suivi de la retenue et du reversement de l'IPR des engagés locaux des ambassades et missions diplomatiques;

- l'implication du Gouvernement pour obtenir l'implémentation des dispositifs électroniques fiscaux de la remontée des informations sur la TVA. (Caisses enregistreuses);

- l'implication du Gouvernement dans le processus d'acquisition d'un logiciel approprié de gestion intégrée de l'impôt;

- l'implication du Gouvernement dans le processus de biométrisation des données des contribuables au moment de leur immatriculation au Numéro Identifiant Fiscal (NIF), afin de fiabiliser les répertoires des moyennes entreprises et celles de petite taille ;

- l'application intégrale de la circulaire interministérielle relative aux modalités de retenue et de reversement de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux membres des institutions nationales et provinciales et des cabinets politiques, tout en veillant à la protection des gagnepetits;

- l'introduction d'un taux réduit de 8% en matière de taxe sur la valeur ajoutée applicable à certains produits de première nécessité, notamment les surgelés.

3°. Pour les recettes non fiscales :

- la poursuite des signatures des arrêtés interministériels fixant les taux des droits, taxes et redevances du pouvoir central, conformément à l'Ordonnance-loi fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central;

- l'organisation des missions de contrôle mixtes DGRAD-Services d'assiette sur les droits, taxes et redevances du pouvoir central;

- la mise en place des ordonnateurs délégués de la DGRAD et des comptables publics à travers tous les centres d'ordonnement des recettes, notamment de la Police Nationale Congolaise;

- la disponibilisation des imprimés de valeurs;

- l'utilisation des Visas biométriques, en lieu et place du cachet humide et du laissez-passer individuel (LPI) non sécurisés;

- la mise en place d'une stratégie nationale sur la connexion et la connectivité pour étendre l'assiette fiscale des services de la télécommunication.

## AUTRES RECETTES PUBLIQUES

Les recettes extérieures se chiffrent à **5.652,4 milliards de francs congolais** et elles enregistrent un **taux d'accroissement de 43,9%** par rapport à leur niveau de 2021.

Elles sont constituées de recettes d'appuis budgétaires de 2.878,1 milliards de francs congolais, attendues principalement du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, et celles de financement des investissements de 2.774,3 milliards de francs congolais en termes d'engagement de différents partenaires bi et multilatéraux de la RDC, au titre de dons et emprunts projets.

Les recettes des budgets annexes, quant à elles, se chiffrent à **409,9 milliards de francs congolais** contre 362,8 milliards de francs congolais en 2021, soit un **taux d'accroissement de 13%**. Elles renferment les actes générateurs des opérations des établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire ainsi que des hôpitaux généraux de référence.

Les recettes des comptes spéciaux sont évaluées à 1.249,8 milliards de francs congolais contre 702,6 milliards de francs congolais en 2021, soit un **taux d'accroissement de 77,9%**. Elles se rapportent aux opérations des comptes d'affectation spéciale.

Les dépenses de l'exercice 2022 sont présentées en équilibre avec les recettes, tant pour le budget général, les budgets annexes que pour les comptes spéciaux.

## DÉPENSES À RÉALISER ET RÉFORMES PRÉVUES

La ventilation en grande masse des dépenses du budget général se présente de la manière suivante :

1°. **Dettes publiques et frais financiers : 1.217,2 milliards de francs congolais**, soit un **taux d'accroissement de**

**33,1%** par rapport à son niveau de l'exercice 2021 de 914,7 milliards de francs congolais.

Outre le remboursement du principal et des intérêts sur la dette extérieure, ces crédits couvriront essentiellement le paiement de la dette intérieure et de la créance titrisée de la Banque Centrale du Congo.

2°. **Rémunérations : 5.789,1 milliards de francs congolais** qui, par rapport à leurs crédits de la loi de finances de l'exercice 2021, évalués à 5.193,3 milliards de francs congolais, réalisent un **taux d'accroissement de 11,5%**.

Cependant, rapporté à l'ensemble du budget, ce poste est passé de plus ou moins 70% habituellement à 36%.

Cette enveloppe intègre notamment le recrutement et la mise à la retraite au sein de l'Administration publique, de l'armée et de la police ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire.

En vue d'améliorer les conditions sociales des agents et fonctionnaires de l'Etat, le Gouvernement entend asseoir une politique salariale axée sur la rationalisation des rémunérations.

3°. **Biens, matériels et prestations : 2.050,7 milliards de francs congolais**, montant qui, par rapport à son niveau de l'exercice 2021, de l'ordre de 1 435,9 milliards de francs congolais, représente un **taux d'accroissement de 42,8%**.

Ces dépenses comprennent :

- le fonctionnement des institutions chiffré à **873,1 milliards de francs congolais**;
- le fonctionnement des ministères, y compris le financement des réformes, d'un import de **913,8 milliards de francs congolais**;
- la subvention aux services déconcentrés d'un montant de **22,8 milliards de francs congolais**;
- les charges communes chiffrées à **241,1 milliards de francs congolais**.

En sus du fonctionnement courant des services, les dépenses des biens, matériels et prestations couvriront, entre autres, les charges liées à la sécurisation du pays, au fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires dans le cadre de la gratuité de l'enseignement primaire, à l'approvisionnement des hôpitaux en médicaments essentiels, à l'achat d'intrants agricoles, au financement des réformes des finances publiques et de l'Administration publique, à l'accompagnement des Provinces dans l'élaboration de leurs plans de développement, au désen-

(Suite à la page 5)



Après l'arrêt de la Cour constitutionnelle

# Affaire Bukanga-Lonzo : impossible procès contre Matata Ponyo !

**A la Cour constitutionnelle, l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, poursuivi dans l'affaire Bukanga-Lonzo, a gagné sa bataille judiciaire contre le procureur général près la haute Cour. En se déclarant incompétente dans cette affaire, la Cour constitutionnelle a fait honneur au droit en refusant de trahir son serment. Grand artisan de cette victoire, le professeur Nyabirungu, l'un des membres du Conseil de Matata, est convaincu que l'arrêt de la Cour constitutionnelle met définitivement une croix au procès Matata sur l'affaire Bukanga-Lonzo. «En disant le droit, rien que le droit, la Cour constitutionnelle a renvoyé une image très embellie de la République. Tout le monde est gagnant quand le droit gagne», a dit le professeur Émérite Raphaël Nyabirungu, au site d'infos en ligne 7sur7.cd.**

ECONEWS

C'est par un tweet que le sénateur Matata Ponyo Mapon a salué lundi l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur l'affaire Bukanga-Lonzo pour laquelle le procureur général près la haute Cour le présentait comme le principal « responsable intellectuel » de la débâcle du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, lancé en 2014 dans la province du Kwango.

De l'avis de Matata, le président de la Cour constitutionnelle, juriste aguerré, a corrigé les violations des lois du pays par le Parquet général. «*Félicitations aux juges de la Cour Constitutionnelle, particulièrement à son président, pour avoir rendu un prononcé conforme au droit sur le dossier Bukanga-Lonzo. Correction professionnelle des violations de la Constitution et des lois du pays commises par le Parquet général*», a écrit Matata sur son compte twitter.

## DOSSIER CLASSÉ

Il n'est plus possible de juger Augustin Matata Ponyo en République Démocratique du Congo parce que la loi le veut ainsi.

Me Laurent Onyemba du collectif des avocats de Matata l'a confirmé sur les ondes de la radio Top Congo Fm. «*Quand la Cour se déclare incompétente, elle nous donne raison. Ceci plaide en faveur de ma théorie du vide juridique. Donc, personne ne peut juger Augustin Matata Ponyo pour ces faits là parce qu'il n'est plus Premier ministre. La conséquence : la Cour le renvoie libre de toute poursuite (...). Concrètement, en ce qui concerne le dossier Bukanga Lonzo, Augustin Matata Ponyo ne sera plus jugé. L'affaire est close*», a-t-il fait remarquer.

La déculottée du procureur général près la Cour constitutionnelle est une situation qui aurait dû être évi-

tée. Le procès de Bukanga-Lonzo peut avoir lieu à condition que les vrais coupables se retrouvent dans le box des accusés.

Ce n'est pas en s'obstinant à voir l'ancien Premier ministre Augustin Matata être exhibé pour chercher à l'humilier que la vérité va éclater. Les coupables dans cette affaire sont bien connus. Il s'agit de ceux qui l'ont saboté volontairement et ceux qui n'avaient pas accompli leur part de responsabilité.

La Cour constitutionnelle s'est donc retrouvée dans une situation inconfortable. Elle a dit le droit ni plus ni moins. En se déclarant incompétente, elle a semblé renvoyer l'affaire à la Cour de cassation. Or, cette Cour ne peut pas, elle aussi, juger un ancien Premier ministre qui n'est pas en fonction. Cette quadrature du cercle n'a pas de solution judiciaire susceptible d'être appliquée.

C'est dire que Matata Ponyo doit retrouver avec pompe ses immunités et reprendre normalement ses activités, tout en recouvrant sa liberté de mouvement, aussi bien en RDC qu'à l'étranger.

Impossible de juger l'ancien Premier ministre parce que simplement c'est la loi qui le veut ainsi ! Pas plus !

D'ailleurs, s'il était donné d'aborder le fond, le ridicule allait une fois de plus couvrir le procureur général près la Cour constitutionnelle qui a comme base dans son accusation le rapport tendancieux de l'Inspection générale des Finances (IGF). Un rapport ridicule constitué d'un amas de déchets qui ne peut avoir qu'une destination : la poubelle.

Comment pouvait-on s'imaginer honnêtement qu'un procès pouvait s'organiser avec comme soubassement ce tissu des mensonges de Jules Alingete, patron de l'IGF ? Le ridicule, actuellement encouru, devrait imposer à l'IGF plus de rigueur, moins de populisme et

davantage de discrétion.

## LE DROIT A ÉTÉ DIT

La sagesse rappelle que «*ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément*». Dans le procès Matata, engagé devant la Cour constitutionnelle par son procureur général, le droit a été dit, ce lundi 15 novembre 2021. Enfin, l'Etat de droit a été protégé.

En effet, la vérité a eu raison sur l'injustice qui a toujours entouré ce procès, depuis la phase préjudiciaire initiée par le parquet près la Cour constitutionnelle. Pour son premier test de crédibilité, la Cour constitutionnelle n'a pas dérogé à la règle. Le droit a été dit. Vive l'Etat de droit !

En se déclarant incompétente dans le dossier opposant l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, devant la Cour constitutionnelle, la haute Cour a juste rétabli la légalité, confondant tous les thuriféraires qui ont cru faire de la Justice congolaise une bonne passerelle pour régler leurs comptes sur le terrain politique. Entre le droit et la dérision, la Cour constitutionnelle a fait son choix – le bon d'ailleurs.

Est-ce Matata qui a gagné ? Pas du tout. La palme d'or revient à la Justice congolaise qui a démontré, à la face du monde, qu'elle reste

indépendante.

Quand la Cour constitutionnelle se déclare incompétente dans une affaire portée devant elle, que reste-t-il encore à faire aux juridictions inférieures ? Sinon, abdiquer et constater juste la fin de non-recevoir d'un dossier biaisé depuis la phase préjudiciaire.

Le verdict de ce lundi 15 novembre 2021 marque un tournant dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire congolais. Au moment où l'opinion publique s'interroge sur la partialité d'une Justice qui, apparemment, ne s'est jamais affranchie des pesanteurs, le Président de la Cour constitutionnelle a donné la preuve – éloquente – qu'on pouvait encore croire à nos juges. Ceux-là qui sont appelés à poser les bases de l'Etat de droit.

Matata est relaxé. C'est le plus important. La Cour constitutionnelle a fini par jeter l'éponge, ne pouvant passer outre les arguments de droit lui opposés, le 8 novembre 2021, par le professeur Nyabirungu, pénaliste de renom. Et Dieudonné Kaluba, président de la Cour constitutionnelle, qui est passé par le moule de Nyabirungu, n'a pas su se dérober face à la plaidoirie «*en béton*» du «*Maître*». Lui et les huit autres juges de la Cour Constitutionnelle se sont donc pliés à la

science, là où la politique risquait de les guider à trahir leur serment.

## CAMOUFLET POUR LE SÉNAT

Que dire du Sénat, resté silencieux pendant tout le procès Matata ? C'est la désillusion. Son président Modeste Bahati Lukwebo a failli à sa mission.

On aurait voulu voir le Sénat s'interposer lorsque le procureur général près la Cour constitutionnelle tentait sa fausse manœuvre pour entraîner le sénateur Matata devant la Cour constitutionnelle. Le Sénat s'est superbement tu ! Pour quelle raison ? Difficile à dire.

Toujours est-il que le président du Sénat, qui est passé par toutes les épreuves après son divorce avec le FCC de Joseph Kabila, sait de quelle manière se termine l'injustice.

En livrant Matata à la Cour constitutionnelle, le bureau du Sénat a commis une grave erreur. Tôt ou tard, l'histoire la lui rappellera !

Quoi qu'il en soit, Matata et ses co-accusés, dont Patrice Kitebi, ancien directeur général du Fonds de promotion de l'industrie (FPI), et le Sud-africain Christo Grobler, directeur-gérant du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, recouvrent leur pleine liberté.

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ONG «JENGA MANIEMA»

### Procès Matata : le Maniema se félicite de la clairvoyance de la Cour constitutionnelle

L'ancien Premier ministre, Augustin Matata Ponyo Mapon, a toujours eu foi dans la justice de son pays, la République Démocratique du Congo. Il l'avait déclaré même quand, accusé et vilipendé par ses adversaires politiques, envieux de ses réalisations et de ses performances partout où il a œuvré (BCECO, ministère des Finances, Primature), il proclamait son innocence dans les affaires Bukanga-Lonzo et de l'indemnisation des propriétaires des biens de la zairianisation.

En Guinée-Conakry au moment de la plus cruciale des campagnes de diabolisation menées contre sa personne, Matata Ponyo ne s'est pas retranché, parce qu'il ne se sentait pas coupable. Au contraire, il a décidé de rentrer au pays pour affronter la justice, ayant foi en celle-ci. Aujourd'hui, les faits lui donnent raison. Non seulement la Cour Constitutionnelle a déclaré irrecevables et non fondées les poursuites engagées contre lui, mais aussi la haute Cour a remis en cause toute la procédure qui lui a valu l'opprobre et l'indignité de toute la Nation.

L'ONG «*Jenga Maniema*», qui n'a jamais douté du patriotisme et de l'idéal citoyen du digne fils de sa province (Maniema), félicite la Cour Constitutionnelle pour son impartialité et sa bonne lecture de la loi. Elle demande, par la même occasion, au Sénat de tirer toutes les conséquences de cet arrêt de la Cour constitutionnelle qui rétablit le sénateur Matata dans ses droits.

L'ONG «*Jenga Maniema*» reste déterminé à accompagner son fils du terroir qui fait l'honneur non seulement de la province du Maniema mais aussi de toute la République en prônant la bonne gouvernance et le leadership fort comme la clé de tout progrès.

Fait à Kinshasa, le 16 novembre 2021

Pour l'ONG «*Jenga Maniema*»

Michel Masudi Feruzi

Coordonnateur

Tél. : +243 991107030

# Recensement et identification de la population : 250 milliards de Fc retenus dans le budget 2022

**Les opérations de recensement et d'identification de la population restent irréversibles. En 2022, le Gouvernement pense déjà relancer cette machine pour l'organisation en République du deuxième recensement et recensement de sa population. Dans le projet de loi de finances 2022, sous examen à l'Assemblée nationale, une ligne de crédit de 250 millions de francs congolais a été affectée à ces opérations. Pendant ce temps, à Kinshasa, l'Institut national de la statistique (INS) et le Bureau central de recensement (BCR) procèdent aux derniers réglages de leur stratégie opérationnelle.**

ECONOMIE

Certes le Gouvernement ne conditionne pas les opérations de recensement et d'identification, mais l'exécutif national affiche clairement ses ambitions d'organiser ces opérations, après le dernier recensement de 1984. Dans le cadre du projet de loi de finances pour l'exercice budgétaire 2022, une ligne de crédit de 250 milliards de francs congolais, soit environ 120 millions USD au taux budgétaire de 2.083 FC/USD, a été prévu à cet effet.

Si le Gouvernement affiche clairement sa ferme volonté politique de réussir ces opérations, les structures et services de l'Etat, directement impliqués, sont à pied d'œuvre pour les derniers réglages de leur capacité opérationnelle.

En atelier du 10 au 13 novembre 2021 à Kinshasa, les agents de l'Institut national de la statistique (INS), à travers le Bureau central de recensement (BCR), ont procédé à l'évaluation des résultats du test des applications de collecte de données cartographiques qui seront utilisées pour le deuxième Recensement général de la population et

de l'habitat (RGPH2).

D'après la directrice générale adjointe de l'INS, Judith Kisimba Musumba, citée par le site d'infos en ligne zoom-eco.net, ces assises ont permis principalement de valider les outils qui permettront à la RDC de se doter de statistiques fiables et actuelles pour une bonne planification du développement.

Pour y parvenir, Judith Kisimba a précisé que les parties prenantes à cet atelier ont dû évaluer l'efficacité des applications développées pour la gestion du travail des équipes de cartographie, pour la collecte et la gestion des données des villages, des quartiers, des ménages et celles des infrastructures socio-économiques et administratives.

Cet atelier a ainsi permis à ces services opérationnels d'évaluer les mécanismes de transfert des données entre l'agent cartographe et son chef d'équipe; évaluer le programme de suivi et d'encadrement du travail de collecte par le chef d'équipe et le chef de brigade, et évaluer la performance des tablettes et autres accessoires informatiques utilisés.



Photo d'illustration de l'atelier de Kinshasa

Pour sa part, le coordinateur adjoint chargé des questions techniques au BCR, Henry-Marie Kazadi, a fait observer qu'après cette étape de validation des applications viendra celle de la cartographie pilote, avant la phase finale de recensement proprement dit.

A noter que les applications sous examen ont été testées spécialement sur deux sites de la ville de Kinshasa.

## QUID DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ?

Ces assises, qui plantent le décor des opérations de recensement, ont été rendues possible grâce à l'appui logistique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cet atelier a connu la participation des experts tant nationaux qu'internationaux.

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) est un terme consacré, universellement reconnu par les Nations Unies, qui désigne une opération spécifique de collecte de données, anciennement appelée « *Recensement scientifique de la population* ». Il s'agit d'une opération visant le comptage exhaustif de la population d'une région ou d'un pays, sans omission ni double compte, et la connaissance de ses conditions de vie sur une période de temps donnée.

Selon les Nations Unies, « on entend par Recensement de la population, l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser et à publier des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays ».

Le RGPH permet donc de répondre avec précision aux questions telles que : Combien sommes-nous ? Qui sommes-nous ? Où vivons-

nous ? Comment vivons-nous ? etc. dans le but de faciliter la planification et l'élaboration des programmes et politiques de développement à moyen et long termes.

Le premier et le dernier RGPH que la RDC a organisé remonte à 1984. Au regard des recommandations des Nations Unies, chaque pays devait organiser son RGPH chaque dix ans, du moins pour les pays en développement. En principe, la RDC devrait être en préparation de son cinquième RGPH pour 2024, à raison du deuxième en 1994, du troisième en 2004 et du quatrième en 2014. Il y a donc urgence !

Face au manque d'informations fiables et d'indicateurs nécessaires pour une planification efficace et cohérente des programmes et politiques de développement à moyen et long termes, la réalisation du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat revêt un caractère plus qu'impératif en RDC.

Par exemple, le RGPH fournit à lui seul 98 des 232 indicateurs (soit 42%) pour le suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Enfin, les résultats du RGPH faciliteront l'accompagnement du processus de décentralisation et de développement des vingt-six provinces car c'est la seule opération statistique qui dispose de données au niveau le plus fin dans un pays. Le succès du RGPH2 dans la province dotera cette dernière de données fiables et actuelles pour les besoins de son développement, données indispensables pour orienter les actions des décideurs et des partenaires au développement.

## L'essentiel du projet de loi de finances pour l'exercice 2022

(Suite de la page 3)

clavement des zones inaccessibles en provinces et à la production des permis de conduire biométriques sécurisés avec puce.

**4°. Transferts et subventions : 1.916,1 milliards de francs congolais** qui, par rapport à leur niveau de 2021, chiffré à 1 533,1 milliards de francs congolais, réalise un **taux d'accroissement de 25%**.

Ils comprennent :  
- la rétrocession aux Administrations financières chiffrée à 750 milliards de francs congolais;

- le transfert aux provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées au titre de fonctionnement, d'un import de 447,8 milliards de francs congolais ;

- les interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques évaluées à 358,6 milliards de francs congolais ;  
- la subvention aux organismes auxiliaires et services ex-BPO de l'ordre de 66,1 milliards de francs congolais ;  
- la bourse d'études d'un mon-

tant de 15 milliards de francs congolais ;

- la TVA remboursable d'un import de 263,5 milliards de francs congolais ;

- la mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'Etat pour une première quotité de 15 milliards de francs congolais.

**5°. Dépenses d'investissements : 7.182,2 milliards de francs congolais**; par rapport à leur niveau initial de 2021, chiffré à 4 271,3 milliards de francs congolais, cette rubrique réalise un **taux d'accroissement de 68,1%**.

Elles se déclinent comme suit :

- **Investissements sur ressources propres : 4.407,8 milliards de francs congolais**; ils couvriront les projets du Gouvernement central chiffrés à 1 957,1 milliards de francs congolais, la contre partie gouvernementale d'un import de 111,5 milliards de francs congolais, **les projets de développement des provinces à**

**hauteur de 1.321,4 milliards de francs congolais** ainsi que le fonds destiné à la **Caisse Nationale de Péréquation d'un montant de 1.017,8 milliards de francs congolais**;

- **Investissements sur ressources extérieures: 2.774,3 milliards de francs congolais.**

Les principaux projets à financer pour 2022 sont, entre autres:

- les travaux de lutte antiérosive à travers le pays ;  
- l'acquisition des matériels pour l'installation de la fibre optique en vue de la migration vers le système téléphonique CUCM ;

- la construction des bâtiments devant abriter les Tribunaux de paix dans 145 territoires ;

- la pacification et la stabilisation de l'Est du pays ;  
- la réhabilitation et la construction des infrastructures devant abriter les IXème Jeux de la Francophonie ;  
- la construction de nouvelles

casernes militaires ainsi que la réhabilitation de la base de Kitona et de Kamina ;

- l'acquisition des matériels informatiques pour la numérisation des Administrations financières ;  
- la création et le déploiement de la chaîne de la recette ;

- la réhabilitation des prisons à travers le pays ;

- la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes, voiries et édifices publics en vue du désenclavement du pays ;

- la modernisation des parcs de la Foire Internationale de Kinshasa ;

- l'acquisition d'équipements nécessaires à la certification des réserves pétrolières et gazières ;

- la construction de la tour administrative des hydrocarbures ;

- l'électrification, par énergie solaire, de 145 territoires de la RDC et de 15 chefs-lieux de nouvelles provinces ;

- l'appui au développement du site d'Inga et d'accès à l'électricité ;

- l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;

- la réhabilitation des ports fluviaux et lacustres, des routes nationales et des voies ferrées ;

- l'appui à la relance de la MIBA  
**6°. Crédits provisionnels : 915 milliards de francs congolais**, représentant **4,8% des dépenses du budget général** et devant financer :

- Le début des opérations électorales : 500 milliards de francs congolais ;

- la réserve budgétaire : 90 milliards de francs congolais ;

- la couverture d'éventuels sinistres et calamités : 75 milliards de francs congolais ;

- début des opérations de recensement et d'identification de la population : 250 milliards de francs congolais.

Enfin, il convient de rappeler que les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux sont présentées en équilibre avec les recettes correspondantes.



# «Alliance verte du Grand Katanga» : une menace contre la souveraineté de la RDC sur son sol

On comprend maintenant, sans risque de se tromper, pourquoi l'Union européenne (UE), principal partenaire de l'ONG Forgotten Parks Foundation (FPF) du Britannique Robert Miur, combat fermement le projet hydroélectrique Sombwe, initié par le Congolais Eric Monga, dans la lisière du Parc national de l'Upemba (Haut-Katanga). En réalité, l'Union européenne nourrit les mêmes ambitions dans le Grand Katanga au travers d'un programme aux contours ambigus, sous l'intitulé de l'«Alliance Verte du Grand Katanga». C'est ce qui explique tout son acharnement sur le projet Sombwe. En réalité, au-delà de l'«Alliance Verte du Grand Katanga», c'est un bradage en règle de la souveraineté de la République Démocratique du Congo qui se met en place. Le Gouvernement a tout intérêt à revoir sa position sur ce projet de l'UE dont Robert Miur s'est chargé de mettre en œuvre en multipliant des actes d'intimidations et de violations pour contraindre les communautés locales à adhérer à cette «Alliance Verte». Dans le Grand Katanga, la RDC est sur le point de perdre toute souveraineté sur son sol. Le danger est bien réel. Voici ce qui se cache derrière l'«Alliance Verte du Grand Katanga».



## ECONOMS

**1.** Qu'est-ce qu'une économie verte ?

Le concept de l'économie verte a été développé de manière à saisir la relation mutuelle qui existe entre le développement économique et l'environnement. Une économie verte est une économie qui permet d'améliorer le bien-être des populations et de favoriser l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

En substance, une économie verte se caractérise par de faibles émissions de carbone une utilisation efficace des ressources et l'inclusion sociale. Elle oriente le développement économique vers des activités plus durables et respectueuses de l'environnement et crée ainsi un environnement propice à l'émergence et au déploiement de technologies vertes et de pratiques organisationnelles responsables.

## 2. Pourquoi créer une économie verte en RDC ?

En avril 2021, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi Tshilombo, lors de son intervention au sommet virtuel des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le climat, a émis deux déclarations qui se rapportent à l'engagement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, dont l'objectif est de contribuer à la lutte globale contre le changement climatique dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté et à la valorisation de l'immense mix énergétique renouvelable de la RDC constitué de l'hydroélectricité, de la photovoltaïque solaire ainsi que de l'exploitation durable des réserves en métaux stratégiques verts essentiels qui contribuera essentiellement à la décarbonation de l'économie.

Une observation de l'économie traditionnelle de la RDC révèle qu'elle exacerbe en effet

les changements climatiques, l'épuisement des ressources naturelles, les différentes crises de biodiversité, d'énergie, de sécurité alimentaire, et de système financier.

Une transition vers une économie viable et plus respectueuse de l'environnement s'avère nécessaire pour réduction la pauvreté et permettre l'amélioration des revenus de millions de personnes, de jeunes et de femmes, dépendent essentiellement des ressources naturelles telles que les terres, les forêts, la pêche et d'autres types : capitaux naturels.

En effet, cette transition vers une économie verte envisage d'améliorer la vie et les ressources des populations dans les zones inadaptées, à équilibrer l'utilisation des ressources naturelles, tout en maintenant les revenus, et à compenser les risques liés au changement par les possibilités qui en découlent.

## 3. Comment réaliser une économie verte en RDC ?

La réalisation de cette économie verte nécessite un ensemble diversifié des parties prenantes travaillant en alliance avec notamment les acteurs locaux, les autorités publiques, le secteur privé (agro-industrie, énergie, mines, etc. communautés et les organisations de la Société civile, ainsi que les organismes de protection de la nature et ses partenaires). En conséquence, une «Alliance Verte» doit être formée entre ces parties prenantes qui a ensemble pour optimiser l'utilisation des terres et des ressources afin d'assurer une économie prospère et en concertation, complémentarité et alignement avec les stratégies provinciales et nationales.

Le processus de création d'une «économie verte» exige que l'on aborde des questions telles que la sécurité du régime, l'élaboration de plans d'occupation des sols incluant la protection des forêts de Miombo ouver-

tes et la recherche des ressources d'énergie alternatives au bois.

Toutes ces initiatives devront être guidées par une vision du développement communautaire, accompagnée d'une gouvernance locale forte et participative et de l'engagement des pays décideurs.

## 4. Les ingrédients clés pour une «Alliance Verte»

· **Une vision forte et une économie solide** : La promotion de la gestion des zones de conservation en tant que moteur économique durable pour l'économie locale/nationale à court et à long terme, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'atténuation du changement climatique.

· **L'initiative est détenue et dirigée par des Congolais**. Les champions/responsables de l'initiative doivent être des Congolais possédant un caractère de leadership ainsi que des valeurs et des compétences irréfutables.

· **Le leadership politique de la RDC la soutient**. Le soutien du président de la RDC et de l'élite dirigeante est essentiel pour assurer l'appui national et international nécessaire pour garantir le financement et l'engagement des partenaires dans la poursuite de cette initiative.

· **Un dispositif institutionnel solide**. Cette initiative doit être menée par une structure solide et viable de gouvernance en collaboration avec les pouvoirs publics et institutionnels du pays.

· **Equipe internationale soutenant l'initiative**. Il s'avère important d'intégrer des partenaires et équipes internationaux réputés mondialement dans la mise en place de cette économie verte à un standard et une échelle mondiale.

· **Un financement substantiel**. L'accès à des ressources financières de long terme ne doit pas être une contrainte à cette initiative, car la qualité des résultats attendus en dépend.

## 5. Aperçu des activités de

## l'«Alliance Verte»

### 5.1. Le corridor de développement industriel

Le corridor de développement s'étend entre Kasumbalesa - Lubumbashi - Likasi - Kolwezi où l'exploitation minière (cuivre, cobalt, etc.) est la principale activité économique et où se trouvent également les populations urbaines principales en besoin d'amélioration et de renforcement d'infrastructures sociales, éducatives, sanitaires et de transport.

Afin de promouvoir le développement, la sécurité et l'épanouissement des communautés régionales et de l'industrie basés sur la création d'un environnement municipal prospère, les solutions aux besoins d'infrastructures doivent s'étendre toutefois à la production et distribution de l'énergie verte dans cette région.

### 5.2. Les zones d'élevage et d'agriculture

En mettant en place des systèmes durables de production alimentaire pour accroître et améliorer la culture, transformation et commercialisation agricole et d'élevage en étroite collaboration avec les communautés locales et le secteur privé, l'«Alliance Verte» vise à augmenter la productivité de ces secteurs, fournir les denrées alimentaires nécessaires à la population, et assurer l'autosuffisance financière afin de réduire les importations des produits de base et permettre à la fois l'accroissement des revenus dans les communautés rurales.

### 5.3. Les zones de la pêche durable

Le développement et mécanisation de la pêche durable constitue une priorité pour lutter contre l'insécurité alimentaire et financière des communautés riveraines, le poisson pouvant facilement compléter les besoins et protéines animales et étant donc une alternative à la viande de brousse pour les populations

les plus précaires.

Un investissement dans le développement d'une pêche durable et mécanisée dans les systèmes de rivières et de lacs du bassin de la rivière Lufira ainsi que la dépression de Kamalondo, la création d'une chaîne de valeur et l'élargissement du marché intérieur des biens de consommation courante pourra offrir une alternative à la viande de brousse et une source d'autosuffisance alimentaire pour les populations locales.

### 5.4. Les zones de conservation

Au cœur de l'alliance se trouvent les parcs nationaux, qui représentent la zone de conservation visant à restaurer l'intégrité écologique, les habitants et les populations d'animaux sauvages historiquement abondants dans ces zones protégées. Cette zone existe pour protéger et surveiller le carbone et les services éco-systémiques qui soutiennent l'ensemble du paysage et pourrait être le moteur d'une économie verte générant des revenus et des emplois issus de la finance carbone, de la foresterie communautaire et du tourisme de nature. Comme observé dans plusieurs pays voisins, de telles zones de conservation ont le potentiel de contribuer énormément au revenu national de la RDC. Par dessus tout, le cœur vert du paysage est un endroit où les Congolais peuvent profiter, se détendre et se reconnecter avec leur patrimoine naturel et culturel.

### 5.5. Les zones au contre des initiatives d'énergie

L'«Alliance Verte» vise à mobiliser des partenaires et fonds nécessaires pour appuyer des actions immédiates dans la rénovation et la construction des infrastructures essentielles à la production et distribution d'énergie. Sans de telles infrastructures, la capacité de production sera immensément affectée.

## 6. Projets futurs

### 6.1. L'«Alliance Verte du Grand Katanga»: Plan multisectoriel d'aménagement du territoire

Dans l'objectif de planifier une optimisation d'utilisation des terres à travers le Grand Katanga, il est essentiel de consolider les plus grands et meilleurs concepts d'utilisation des terres afin d'accroître exponentiellement les rendements pour une plus grande portée. Pour optimiser le rendement des terres, nous devrions appliquer les meilleures pratiques de zonage des activités principales d'utilisation des terres dans des

(Suite à la page 8)



## ESU : polémique autour de la fermeture des facultés de médecine non viables

La ville de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, a abrité, il y a deux mois, les travaux des états généraux de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU) en République Démocratique du Congo. L'objectif a été de faire l'état des lieux de ce secteur. En prenant certaines dispositions qui font polémique actuellement, le ministre de tutelle a certainement tablé sur les avis et considérations émis par les participants au cours de ces assises. Cependant, si le Conseil d'Etat est arrivé à suspendre la décision du ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire relative à la fermeture des facultés de médecine non viables de certaines universités, la responsabilité incombe au gouvernement qui n'a pas été rigoureux dans l'octroi d'agrément de ces facultés. En conséquence, les étudiants payent les frais de cette légèreté.

VÉRON KONGO

La décision du ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU), Muhindo Nzangi, relative à la fermeture des facultés de médecine non viables dans certaines institutions de son secteur, a soulevé un tollé dans plusieurs provinces de la République Démocratique du Congo où l'on enregistre des mouvements de contestation de la part des étudiants.

Déclarant recevable et fondée la requête introduite à cet effet par l'Université Libre de Kinshasa (ULK), le Conseil d'Etat, a, à la date du 16 novembre 2021, rendu publique une ordonnance dans laquelle il recadre le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en ce qui concerne l'interdiction de recrutement dans les facultés de médecine pour les établissements déclarés non viables. En consé-

quence, il suspend cette décision contenue dans sa note circulaire. Les parties seront notifiées par cette ordonnance qui sera aussi publiée au Journal officiel.

Dans la réplique faite par le directeur de cabinet adjoint, Florent Mulumba Muadi, le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire dit attendre la notification officielle du Conseil d'Etat avant toute autre procédure. Mais, il note que ce débat sur la faculté de médecine est sans objet à ce jour. «*Qu'il s'agisse de la suspension ou toute autre décision concernant sa note circulaire, le ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire rappelle que le dossier des universités autorisées à faire fonctionner les facultés de médecine a déjà fait l'objet d'un arrêté ministériel postérieur à la note circulaire. Un quelconque débat est aujourd'hui sans objet. Tout en reconnaissant que*



Muhindo Nzangi, ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU)

les établissements auxquels l'autorisation pour les facultés de médecine a été retirée ont le droit de faire tous les recours légaux envisageables, le ministère encourage tous ceux qui ont le projet d'ouverture et de réouverture de la filière médecine à se conformer aux conditions exigées avant de solliciter l'autorisation nécessaire. Notamment un personnel académique propre, des cliniques universitaires et laboratoires équipés, une bibliothèque appropriée, des bureaux et auditoriums appréciés».

### LE GOUVERNEMENT DOIT ASSUMER

La polémique entre le

Conseil d'Etat et le ministère de l'ESU pouvait être évitée si le gouvernement s'était effectivement investi dans l'application stricte et rigoureuse des conditions exigées avant d'agréer une institution universitaire et supérieure. S'il en a été ainsi, on ne parlerait pas de la filière médecine non viable dans certains établissements de la République Démocratique du Congo.

Au lieu de se lamenter de la mauvaise prestation de certains médecins dont la formation n'a pas été solide, le gouvernement doit chercher les voies et moyens pour redonner une nouvelle image à

l'enseignement supérieur et universitaire en RDC. Et cela, en tamisant toutes les demandes d'agrément qui lui parviennent. Un pays qui se respecte doit disposer de personnes qui maîtrisent les contours de la médecine tant sur le plan théorique que pratique. Et l'ouverture d'une faculté à caractère scientifique comme la médecine nécessite des matériels adéquats et appropriés.

Tant que le gouvernement ne s'assurera pas, on connaîtra toujours des déboires dans la formation des médecins pourtant appelés à veiller scrupuleusement à la santé des personnes.

## Kinshasa : Gentiny Ngobila exhorte les fidèles de l'église Cité Bethel à s'impliquer davantage dans l'opération «Kinshasa Bopeto»

VÉRON K.

Depuis quelque temps, le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, communique avec les fidèles de différentes églises de sa juridiction. Le dimanche 14 novembre 2021, il a été l'hôte de la communauté Cité Bethel qui compte à ce jour 1.148 églises à travers le pays et l'étranger.

Représentant légal de ladite communauté, le pasteur Moïse Mbiye a remercié le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa pour avoir permis le déroulement, en toute dignité, des obsèques du patriarche Emmanuel Mbiye Mulaya décédé à Paris, en France, le 30 avril 2021.

Le thème «*les leçons du potiphar*», tiré du livre de Genèse au chapitre 30 et développé depuis quelques semaines



Le gouverneur Gentiny communit avec les fidèles de l'église Cité Bethel

par le responsable de l'église Cité Bethel, a été suivi avec une attention soutenue par le gouver-

neur Gentiny.

S'adressant aux fidèles, le chef de l'administration ur-

baine n'a pas caché sa joie d'avoir participé à ce culte d'action de grâce.

Par rapport à la prédication, Gentiny Ngobila s'est dit très touché par les mots du pasteur Moïse Mbiye et en a profité pour faire quelques témoignages sur certaines expériences de sa vie. «*Comme la vie de Joseph dans la maison de Potiphar, j'ai souvent été accusé et combattu par des adversaires, mais Dieu me justifie toujours*», a dit Ngobila.

Le gouverneur de la ville de Kinshasa a également profité de cette occasion pour encourager les fidèles de l'église Cité Bethel à poursuivre, sous le leadership de leur pasteur, les travaux d'assainissement qu'ils s'emploient déjà à exécuter aux abords de l'église.

Par ailleurs, tout en les exhortant à s'impliquer davantage dans l'opération «Kinshasa Bopeto», Gentiny Ngobila Mbaka a remis un lot de matériel aratoire pour des travaux d'assainissement.



# La RDC va-t-elle concilier son objectif de croissance, l'objectif global sur l'environnement et le réchauffement climatique?

**Deux événements mondiaux ont alimenté l'actualité de trois dernières semaines : la réunion de G20 à Rome en Italie et la Conférence des Parties (COP26) sur l'environnement et le réchauffement climatique à Glasgow en Ecosse. Ces deux événements ont été abondamment commentés en République Démocratique du Congo (RDC) tant sur leurs formes que leur fond au sujet des retombées supposées ou non qu'elle en tirerait.**

**J**e vais dans cette réflexion me focaliser sur la COP26. C'est un enjeu complexe, stratégique et d'avenir dont les décisions d'aujourd'hui déterminent le devenir de la RDC, des Congolais et aussi celui des autres peuples et États.

A ce sujet, tous les Congolais sont unanimes : « leur pays est la solution au problème global du réchauffement climatique » pour trois raisons : la RDC détient, sur son sol, la deuxième plus grande forêt tropicale du monde (certaines autres personnes affirment qu'elle serait la première) capable d'absorber, sans en donner les valeurs, des niveaux importants de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) rejetés dans l'atmosphère à cause de l'activité humaine; la RDC regorge, dans son sous-sol, des matières premières stratégiques utilisées dans l'industrie, essentiellement, automobile avec les voitures électriques en remplacement du pétrole dont la production et l'utilisation rejettent des niveaux importants de CO<sub>2</sub>; du fait que la RDC détienne une superficie importante des forêts tropicales et aussi des matières premières stratégiques pouvant être au centre de la révolution technologique et industrielle vertes, elle devrait être l'un des principaux, sinon, le plus grand bénéficiaire des fonds climats.

C'est donc ça le message, la ligne et la position directeurs de la délégation de la RDC lors des négociations.

Que l'on soit du pouvoir, de l'opposition, de la société ci-

vile, voire sans position, l'unanimité (chose très rare en RDC) nationale est réalisée, sans un débat national pour en saisir tous les contours, sur cette posture du gouvernement. Le seul enjeu était ou est: « *Quelle quantité de dollars recevra la RDC en rapport à l'enveloppe promise* ». Ainsi, les autorités en place seront jugées sur leurs capacités à faire de la RDC le bénéficiaire ou l'un des bénéficiaires principaux des fonds climats.

Et pourtant, cette posture n'est pas une position sérieusement pensée par les Congolais en rapport avec l'intérêt stratégique du Congo. S'y engager sans y ajouter une stratégie orientée vers la réalisation des objectifs d'intérêt national risquerait de maintenir la RDC dans le sous-développement ou de retarder l'avènement de son émergence économique.

Si vous avez de doute au sujet de cette affirmation, je vous présente quelques éléments qui pourront vous éclairer. C'est une question complexe de gouvernance mondiale impliquant les questions des choix du monde dans lequel nous voulons vivre et de son mode de production des richesses. Ainsi, je tâcherai de simplifier mon récit pour ta bonne compréhension tout en visant d'être plus concis pour éviter de devenir fastidieux.

## POURQUOI LE FONDS CLIMAT ?

Aujourd'hui, les pays en développement sont heureux et chacun veut mettre la main sur les 100 milliards de dollars US promis par les pays développés pour faire face à leur vulnérabi-

lité aux conséquences négatives du réchauffement climatique sans se demander pourquoi ces pays ont institué ces fonds? Est-ce par générosité ou y-a-t-il des dividendes qu'ils en tirent au détriment des pays en développement ?

Il est unanimement reconnu que le modèle économique de production, de distribution et de consommation des biens et services, choisi depuis la révolution industrielle, est la cause du réchauffement climatique. Ce modèle qui a permis, il faut le reconnaître, de sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté s'est aussi lancé dans une course effrénée à la croissance de la production et son corollaire la surconsommation ayant conduit, non seulement, à l'accroissement des inégalités, mais aussi, aux émissions de plus en plus importantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère responsable du réchauffement climatique.

Pour mettre fin à cette situation ou la réduire sensiblement, l'unanimité est encore réalisée qu'il serait bon pour l'humanité de mettre en place un modèle ne consacrant pas que le primat de l'économie sur tout, mais qui tienne compte aussi des questions sociales et environnementales. En termes simples, un modèle favorisant la prospérité économique des populations, la réduction des inégalités et le respect de l'environnement.

Formuler ainsi, tout semble angélique et noble. Le diable s'y mêle lorsqu'il faut trouver les moyens pour réaliser ce modèle de société nécessitant, en principe, de transformer le modèle économique de croissance en un modèle de production que certains qualifient de décroissance. Ce modèle ne fait pas l'affaire des pays développés (ni celle des pays en développement qui ne peuvent quitter la pauvreté qu'en allant et appliquant davantage le modèle de la crois-

sance de la production) car voulant indirectement dire qu'ils devraient réduire leurs appétits de puissance à davantage conquérir le monde avec leurs produits et services.

Dans l'état technologique actuel de l'humanité, le modèle économique et le modèle environnemental varient en sens inverse. Plus on produit, plus on détruit l'environnement. Et pourtant, le modèle économique est celui qui fait sortir les populations de la pauvreté. Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> revient à réduire la production, et donc les revenus par conséquent, dans une perspective à long terme, renoncer à la prospérité avec risque de recréer la précarité.

Il est donc évident que les pays développés et en développement continuent à courir tous derrière la croissance économique. Pour respecter le volet environnemental du nouveau modèle, tous ces pays ont convenu de mettre en place des objectifs d'émission de gaz à effet de serre dont le CO<sub>2</sub>. La terre étant un tout, les CO<sub>2</sub> rejetés au nord de la planète ont les mêmes effets sur elle que ceux rejetés au sud ou à partir de n'importe quel point de la planète.

C'est à partir de ce principe que les pays développés vont construire le modèle actuel : (i) créer un marché carbone leur permettant d'acheter des émissions de CO<sub>2</sub> des autres pays ainsi ils pourraient continuer à produire davantage pour les biens et la prospérité de leurs populations alors que les pays en développement qui vendraient leur droit d'émission Carbonne resteraient dans la pauvreté; (ii) mettre en place un fonds climat permettant de tester les nouvelles technologies (on entendra généralement parler des projets pilotes), d'inciter les pays pauvres à davantage de reboisement et conserver la biodiversité (ce qui

voudrait surtout dire, ne pas toucher à leur forêt) et; (iii) mettre en place les mécanismes de gouvernance d'un tel modèle.

En termes simples, il s'agit d'un modèle qui favorise et répond aux intérêts des pays développés qui vont continuer à privilégier la production en achetant des droits d'émissions de CO<sub>2</sub> auprès des pays en développement qui renonceraient à produire ou à aménager et exploiter leurs forêts (celles-ci sont partout et il suffit de googler le classement des pays en fonction de leurs superficies en forêt et leur consommation du bois, on serait étonné de constater qui sont les cinq premiers pays au monde).

On voit bien que tout l'enjeu pour les pays développés était d'asseoir ce modèle et pour les pays en développement, ils leur ont présenté un fromage de 100 milliards de dollars US sur lequel ils ont passé tout leur temps à se chamailler. Et pourtant, l'accès à ces fonds oblige à renoncer (même si c'est à des degrés divers) au volet économique du modèle consistant à produire pour créer la prospérité et faire sortir les populations de la pauvreté, objectif vital pour les pays en développement.

Je dois vous avouer que l'exercice que je viens de faire n'était pas facile en fournissant l'effort de présenter le contexte et les enjeux de cette question qui, pris de manière singulière, ne permet pas d'appréhender le tout. Je continuerai mon propos prochainement pour mettre en exergue comment la RDC pourrait naviguer dans un tel modèle en faisant prévaloir ses intérêts stratégiques.

**JEAN-CLAUDE MUENDA K. HAUT FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL, BASÉ AU CANADA**

## «Alliance verte du Grand Katanga» : une menace contre la souveraineté de la RDC sur son sol

(Suite à la page 6)

espaces à forte rentabilité.

### 6.2.L'initiative «Une Seule santé»

«Une seule santé»: terme utilisé pour décrire le principe selon lequel la santé humaine et la santé animale sont liées entre elles, que l'homme transmet des maladies aux animaux et inversement, de sorte que les mesures de lutte doivent concerner tant l'homme que les animaux ! Le but d'atteindre des résultats optimaux de santé pour les personnes, les animaux et l'environnement dans le paysage est

possible grâce à la collaboration interdisciplinaire entre les professionnels de santé qui traitent de manière globale les complexités et les interconnexions entre les personnes, les animaux, les plantes et leur environnement partagé.

### 6.3. Projet d'élevage et de changement climatique du Grand Katanga

Ce projet vise à relever les défis interdépendants de l'insécurité alimentaire, de l'écologie et du climat par le programme d'élevage de bo-

vins et de moutons croisés avec les communautés voisines de CUK, en participant dans les zones de plateau.

### 6.4. Projet d'éducation

L'objectif de l'«Alliance Verte» dans le cadre de l'éducation est de contribuer à la protection de l'environnement en encourageant une prise de conscience des enjeux écologiques et en favorisant des pratiques respectueuses des écosystèmes auprès de l'ensemble des élèves et membres des communautés locales. En plus, cette initiative prévoit d'intervenir plus activement dans les régions se trouvant à proximité des zo-

nes de conservation en développant, au sein des écoles et communautés, des activités induisant des changements de comportement et suscitant des attitudes et des pratiques favorables à la protection de l'environnement de développement d'activités durables et favorables pour la conservation de la nature.

### 7. La vision de l'alliance verte à long terme

La vision de l'«Alliance Verte du Grand Katanga» est celle de créer une économie diversifiée et prospère dans les

quatre provinces et territoires du Grand Katanga, une vision fondée sur l'exploitation durable des ressources naturelles dans le but de jouer un rôle de leader mondial dans l'intégration d'un modèle d'économie verte capable de répondre aux besoins et aux aspirations de ses habitants.

En plus, cette vision souhaite étendre la collaboration et le partenariat aux zones voisines situées en RDC, notamment avec le Parc national de Nasumbu et la réserve de Kaputa.



# Guinée : le colonel Doumbouya pour une « solution interne » sans la CEDEAO

**Mamady Doumbouya, le président de la transition de Guinée, a accordé son premier entretien à un média international (RFI et France 24) depuis le coup d'État du 5 septembre dernier. Il est revenu notamment sur les récentes sanctions de la Cédéao et sur la nomination de son gouvernement, entièrement formé de technocrates et sans aucun ancien ministre. Il évoque aussi le sort de son prédécesseur Alpha Condé, qu'il remet entre les mains de la justice. Il a assuré qu'il n'y avait pas de crise dans son pays, capable de « régler (ses) problèmes » lui-même sans que l'organisation régionale ouest-africaine n'applique les mêmes mesures qu'au Mali.**

ECONEWS AVEC AFP ET RFI

**E**n Guinée, le tombeur d'Alpha Condé se positionne comme rassembleur dans un pays qu'il dit déchiré après toutes les crises socio-politiques. A la tête du Conseil national de transition, le colonel Mamady Doumbouya, n'affiche pas les ambitions présidentielles.

« Je pense que j'ai été clair, et je vais l'être aujourd'hui encore avec vous : ni moi, ni aucun membre de cette transition ne sera candidat à quoi que ce soit. Nous allons mener la transition à bon port avec tous les Guinéens. Nous allons partir de la base au sommet par les communales, après les législatives, la présidentielle pour permettre au président qui viendra après ne soit pas là à vouloir s'éterniser, car le peuple n'acceptera plus jamais qu'on personnalise la chose publique », a-t-il dit, répondu à une question de la presse française.

Dans un entretien diffusé par la télévision nationale dimanche soir, celui qui s'est fait investir président de transition le 1<sup>er</sup> octobre, un mois après avoir renversé avec ses hommes le président Alpha Condé, s'est gardé de se prononcer sur la durée de la pé-

riode précédant un retour des civils au pouvoir et s'est défendu de mener une « purge » dans les services de l'Etat.

Quant aux motivations de son coup d'Etat contre Alpha Condé, dont il était pourtant proche, le colonel Doumbouya se justifie en ces termes : « Depuis plusieurs années, nous avons eu des dysfonctionnements de nos institutions, liés souvent à la tension sociopolitique dans notre pays. Et les Guinéens ne se regardaient plus comme des frères. Il se regardaient comme des adversaires politiques. La gabegie financière de notre pays nous a poussés à prendre nos responsabilités. Et la responsabilité qui est grande pour nous, d'abord je dis depuis le 5 septembre qu'il faut qu'on commence, et qu'on commence à s'aimer comme avant parce qu'on ne s'aimait plus ».

La Communauté des Etats ouest-africains (CEDEAO), confrontée à un troisième putsch en un an après le double coup d'Etat au Mali, a suspendu la Guinée de ses instances et sanctionné individuellement les membres de la junte. Elle réclame la tenue d'élections dans un délai de six mois, ainsi que la libération de l'ex-président, détenu en un lieu gardé secret.



Le colonel Mamady Doumbouya (au centre) quittant une réunion avec des représentants de la CEDEAO, à Conakry.

## ENVOYÉ SPÉCIAL DE LA CEDEAO

Dans son premier entretien prolongé avec un média international (RFI et France 24), le colonel Mamady Doumbouya exprime son opposition à la récente nomination d'un envoyé spécial par l'organisation, ainsi qu'à un délai imparti par la CEDEAO.

« Je pense qu'on est assez intelligents pour régler nos problèmes ensemble entre nous. Ce n'est pas un pays qui est en crise, c'est un pays qui est en phase de prendre son destin en main (...) S'il y avait une crise ici, on pourrait envoyer un envoyé spécial. Nous voulons tout simplement régler nos problèmes (en) interne ».

Depuis le putsch d'août 2020, la CEDEAO a aussi sanctionné le Mali, puis ses dirigeants, les poussant à accepter une transition limitée à 18 mois, et nommant un médiateur. Mais la junte malienne a signifié dernièrement qu'elle ne respecterait pas l'échéance prévue d'élections en février 2022. L'instance régionale a durci le ton contre la junte malienne lors d'un sommet le 7 novembre mais noté des

avancées en Guinée, comme la formation d'un gouvernement.

## CRISE EN GUINÉE

Le colonel Doumbouya a demandé « d'éviter la comparaison » entre Mali et Guinée. « Il n'y a pas de crise en Guinée (...) vouloir toujours donner les mêmes remèdes à deux maladies ou trois maladies différentes, je pense que ce n'est pas adapté ». La durée de la « transition » sera décidée par le « Conseil national de transition », censé tenir lieu d'organe législatif et en cours de constitution, a-t-il dit.

Quant à l'ex-président Alpha Condé, « nous lui réservons un traitement digne, et son intégrité physique et morale sont protégées », a-t-il dit en le rangeant parmi les « pères fondateurs » de la Guinée.

Il n'a pas exclu qu'Alpha Condé ait à rendre des comptes, mais la décision reviendra au ministère de la Justice, a-t-il dit. Il a aussi envisagé un « compromis » tout en signifiant que son sort serait décidé entre Guinéens.

Envisagerait-il de gracier l'ancien président Condé ? A cette question, Mamady Doumbouya botte en touche : « C'est tout ce qui nous a amené dans toutes ces désta-

bilisations, dans tous ces problèmes qu'on a, c'est la personnalisation de la chose publique. Je ne ferai pas le travail de la justice. Je suis président de la transition et non ministre de la Justice. Donc, la justice guinéenne aura toute son indépendance. Elle aura aussi tout mon accompagnement pour que ce peuple assoiffé de justice puisse vraiment se retrouver ».

## MISE EN GARDE

Il a adressé une ferme mise en garde aux anciens partisans d'Alpha Condé, aux anciens « barons » du régime, selon ses mots, et à ceux qui troubleraient ce qu'il appelle ses efforts de rassemblement : « Nous ne laisserons passer aucune, je dis bien aucune, attitude de nature à perturber cette atmosphère ».

Quant à la mise à la retraite récente de centaines de gradés militaires, policiers ou douaniers, elle « n'est pas une purge ». Et de préciser : « Au contraire, c'est l'assainissement des effectifs de la fonction publique, des corps militaires et paramilitaires ».

Concernant les sanctions qui frappent les membres de la junte, dont celles imposées par la Cédéao, Doumbouya relativise : « Nous avons bien sûr besoin de nos partenaires, mais ce qui est pour nous non négociable, c'est la souveraineté nationale, parce que nous tenons à la liberté. Et la Cédéao, je pense, doit penser au mal qui gangrène nos pays. Et je pense que la Cédéao doit penser aux peuples africains de l'Ouest, parce que les peuples aussi ont besoin de la protection des institutions qui en leur nom sont censées aider nos pays et nos populations à sortir de l'injustice ».

## Partenaire fiable de la France et de l'Europe

# Un député français salue la crédibilité « incontestable » du Maroc

ECONEWS AVEC MAP

**L**e député du Bas-Rhin et membre de la Commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale française, Antoine Herth, a salué, lundi, la crédibilité « incontestable » du Maroc en tant que partenaire fiable de la France et de l'Europe.

Lors d'un échange avec le consul général du Royaume à Strasbourg, Driss El Kaissi, M. Herth a souligné que le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le

Roi Mohammed VI, « poursuit sa marche de développement et son affirmation dans la région comme un leader appelé à jouer un rôle de plus en plus important en tant que pont entre l'Afrique et l'Europe, mais également dans le monde arabe notamment grâce à son rôle très important dans la question lybienne et le processus de paix au Moyen Orient avec les accords d'Abraham ».

Selon un communiqué du consulat du Royaume dans la ville alsacienne, le

député français a exprimé son « admiration » de la politique agricole marocaine qui atteint « l'autosuffisance du marché national et arrive à exporter des produits de qualité à l'étranger, particulièrement en Europe avec des exploitations qui se font de plus en plus dans un cadre de développement durable ».

Lors de cette rencontre, MM. Herth et El Kaissi ont échangé sur les dernières élections au Maroc, ajoute le communiqué, rappelant que comme men-

tionné par la délégation des observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Herth s'est dit « impressionné » par l'augmentation du taux de participation de plus de 50%, soit sept points de plus par rapport aux législatives de 2016 et surtout par l'implication des jeunes dans ce triple scrutin.

Concernant la question du Sahara marocain, le député a salué la « forte » participation des Sahraouis des provinces du Sud à ces élections, dépassant la moyenne

du pays, ce qui constitue un « signe de leur attachement à la solution de l'autonomie proposée par le Maroc et saluée par les résolutions du Conseil de sécurité ».

A cette occasion, M. Herth n'a pas manqué « d'appeler l'Europe à sauvegarder son partenariat multidimensionnel avec le Royaume et particulièrement en matière d'énergie verte grâce aux avancées marocaines sur les énergies renouvelables », conclut le communiqué.



# Taiwan : Xi Jinping prévient Joe Biden de « ne pas jouer avec le feu »

Les deux chefs d'État ont eu lundi un long échange par écrans interposés, le président américain soulignant le besoin de « garde-fous » pour éviter « un conflit » entre les deux pays et le président chinois plaidant pour une meilleure « communication ». Ce sommet virtuel intervient alors que les contentieux s'accroissent entre les deux superpuissances : Taiwan, commerce et droits humains. Au sujet du Taiwan, le président chinois a exhorté son homologue américain à ne pas « jouer avec le feu » sur cette question.

ECONEWS AVEC AFP

Le président américain Joe Biden et son homologue chinois Xi Jinping se sont longuement parlé, dans la nuit de lundi à mardi, sans rien régler de leurs contentieux, surtout concernant Taiwan, le président chinois exhortant son homologue américain à ne pas « jouer avec le feu » sur cette question.

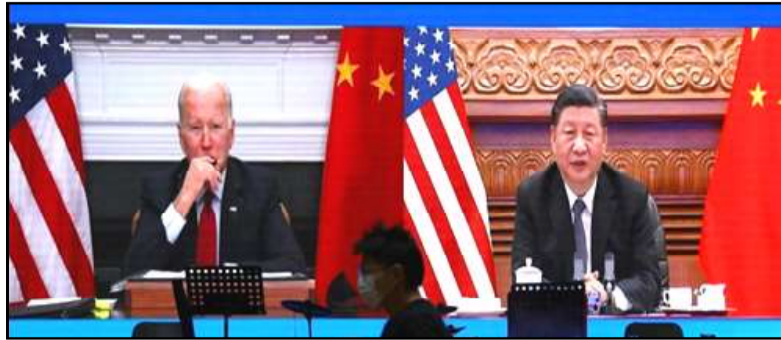
Joe Biden a assuré que « la compétition entre les deux pays ne devait pas se transformer en un conflit, qu'il soit intentionnel ou non », lors de cet échange qui intervient alors que les contentieux s'accroissent entre Washington et Pékin, à propos de Taiwan, mais aussi des échanges commerciaux ou encore des droits humains.

Le président américain a averti son homologue chinois que les États-Unis « s'opposent fermement » à toute tentative « unilatérale

de changer le statu quo ou de porter atteinte à la paix et à la stabilité dans le détroit de Taiwan », selon un texte publié par la Maison Blanche à l'issue de la rencontre virtuelle, qui a duré environ trois heures et demie. Xi Jinping a lui aussi averti les États-Unis de « ne pas jouer avec le feu » à propos de l'île, que la Chine voit comme une province rebelle devant réintégrer son giron.

## TAÏWAN AU CENTRE DES CRISPATIONS

« Les autorités taiwanaises ont tenté à plusieurs reprises de s'appuyer sur les États-Unis pour l'indépendance et certains aux États-Unis tentent d'utiliser Taiwan pour contrôler la Chine », a fait remarquer le dirigeant chinois. « C'est une tendance très dangereuse qui revient à jouer avec le feu », a-t-il dit, selon des propos rapportés par le ministère chinois des Af-



aires étrangères.

La Chine considère Taiwan comme l'une de ses provinces bien qu'elle ne contrôle pas l'île de 23 millions d'habitants. Le territoire n'a toutefois pas proclamé d'indépendance formelle et continue à s'appeler officiellement « République de Chine ». Le pouvoir communiste à Pékin menace de recourir à la force si tel était le cas. « Si les séparatistes à Taiwan (...) franchissent la ligne rouge, nous devons prendre des mesures décisives », a assuré le président Xi.

Joe Biden a aussi exprimé ses « préoccupations à propos des pratiques (de la Chine) au Xinjiang, au Tibet et à Hong Kong, et des droits humains en général ». Et il a critiqué les pratiques commerciales et économiques jugées « déloyales » de la Chine. Ces déclarations tranchent quelque peu avec l'amabilité affichée au début de la rencontre.

Les deux hommes s'étaient salués de la main, par écrans interposés, selon les images tournées de part et d'autre. Joe Biden avait estimé dans ses déclarations préliminaires que « la compétition entre les deux pays ne devait pas se transformer en un conflit, qu'il soit intentionnel ou non ». « La Chine et les États-Unis doivent améliorer leur communication et leur coopération », avait affirmé de son côté Xi Jinping, se disant heureux de voir « son vieil ami », pour la première fois par écrans interposés, alors que leurs deux précédents échanges s'étaient faits au téléphone.

## UNE DISCUSSION LOIN DES « DES RÉSULTATS CONCRETS »

Mais à Washington comme à Pékin, on tempérait les attentes sur cette discussion, qui ne devait pas déboucher sur « des résultats con-

crets », avait averti la Maison Blanche. Le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères Zhao Lijian a dit lundi que les deux dirigeants « auront un échange de vues franc, profond et complet » sur leurs relations bilatérales, qui se trouvent à « un carrefour critique ». Si après l'arrivée au pouvoir de Joe Biden, le ton a changé par rapport aux emportements de l'ère Trump, la relation entre Washington et Pékin reste extrêmement tendue.

Cette rencontre virtuelle s'est tenue au moment où Xi Jinping ne cesse de renforcer son emprise sur le régime. Le Parti communiste chinois a adopté la semaine dernière un texte appelant « le Parti, l'armée et le peuple tout entiers à s'unir plus étroitement autour du Comité central dont Xi Jinping forme le cœur ». Le président américain, confronté à un paysage politique extrêmement divisé, et à une pandémie qu'il peine à éradiquer, a mentionné la Chine lundi en promulguant un gigantesque plan d'infrastructures, censé permettre à l'Amérique de « gagner la compétition » du XXI<sup>e</sup> siècle.

À la fin de son discours, le président américain a répété l'une de ses phrases favorites : « Ce n'est jamais, jamais une bonne idée de parier contre le peuple américain ».

# Tir antisatellite russe : vive colère à Washington, Moscou relativise

ECONEWS AVEC LE POINT.FR

Un incident qui relance les craintes de voir l'espace se transformer en un champ de bataille entre les grandes puissances. Lundi 15 novembre, les États-Unis ont accusé la Russie d'avoir mené un tir de missile antisatellite « dangereux et irresponsable », dans une démonstration de force ayant eu pour conséquence directe de menacer la sécurité des astronautes à bord de la Station spatiale internationale.

Lundi, « la Russie a conduit de façon irresponsable un test destructeur de missile antisatellite à ascension directe à l'encontre de l'un de ses propres satellites », a déclaré le chef de la diplomatie américaine Antony Blinken dans un communiqué. « Ce test a jusqu'ici généré plus de 1.500 débris orbitaux traçables, et va probablement générer des centaines de milliers de morceaux plus petits de débris orbitaux », a-t-il ajouté.

L'agence spatiale russe a assuré mardi que « la sécurité de l'équipage » de la Station spatiale internationale était sa « priorité principale ». « Seuls des efforts communs de toutes les puissances spatiales pourront assurer une coexistence aussi

sûre que possible et les opérations dans le domaine spatial », a encore indiqué Roscosmos dans un communiqué, sans pour autant répondre directement aux accusations américaines de la veille.

## UNE « ACTION IRRESPONSABLE ET DÉSTABILISATRICE »

La Station spatiale passe « à travers ou près du nuage [de débris, NDLR] toutes les 90 minutes », a précisé la Nasa dans un communiqué. Lors des deuxième et troisième passages – entre environ 2 heures du matin heure de la côte est américaine et 4 heures – les sept personnes actuellement à bord de l'ISS se sont réfugiées dans leurs vaisseaux, amarrés à la station, afin de se préparer à une éventuelle évacuation d'urgence. Il s'agit de quatre astronautes américains, un Allemand et deux cosmonautes russes. Cette mesure a été prise spécifiquement lors de ces passages sur la base d'une évaluation des risques par la Nasa.

« Je suis scandalisé par cette action irresponsable et déstabilisatrice », a déclaré dans un communiqué le patron de l'agence spatiale américaine, Bill

Nelson. « Il est impensable que la Russie mette en danger non seulement les astronautes américains et des partenaires internationaux dans l'ISS, mais aussi ses propres cosmonautes ». De nombreuses écoutes restent actuellement fermées entre différents modules par mesure de précaution (mais pas entre le segment russe et américain).

« Les débris créés par ce test dangereux et irresponsable menaceront désormais pour les décennies à venir les satellites et autres objets spatiaux vitaux pour la sécurité, l'économie, et les intérêts scientifiques d'autres nations », a accusé Antony Blinken.

Il a promis que les États-Unis allaient « travailler avec (leurs) alliés et partenaires pour chercher à répondre à cet acte irresponsable ».

Plus tôt dans la journée, l'agence spatiale russe Roscosmos avait déclaré les astronautes à bord de l'ISS hors de danger, sans faire mention d'un test de missile. « L'orbite de l'objet, qui a forcé l'équipage aujourd'hui à se rendre dans le vaisseau selon les procédures standards, s'est éloignée de l'orbite de l'ISS », avait tweeté Roscosmos. « Les amis, tout est en ordre chez nous. On continue le travail selon notre programme »,

avait également dit sur Twitter le cosmonaute russe Anton Shkaplerov.

Le Pentagone a, lui, déclaré travailler « activement pour caractériser le champ de débris ». Il s'agit notamment d'identifier la trajectoire de chacun des objets, afin d'identifier les menaces de collision potentielles. « Nous regardons de près le type de moyens que la Russie semble vouloir développer », a ajouté John Kirby, le porte-parole du Pentagone, précisant que Moscou n'avait pas prévenu Washington.

Des tirs antisatellites ont déjà été menés par seulement quatre nations (États-Unis, Chine, Inde et Russie). Ils sont très critiqués à cause de nombreux débris générés, qui deviennent de dangereux projectiles. Ils peuvent alors notamment heurter les milliers d'autres satellites en orbite, sur lesquels les pays comptent pour de très nombreuses activités, par exemple de communication ou encore de localisation. Pouvoir détruire des satellites d'autres pays peut donc se révéler un atout militaire stratégique.

## « IL S'AGIT PUREMENT D'UN TEST MILITAIRE »

« Des événements de débris causés par des tests

antisatellites n'arrivent pas souvent, le dernier était un test indien en mars 2019, a rappelé l'astronome Jonathan McDowell interrogé par l'Agence France-Presse. Selon lui, en déduisant les trajectoires de l'ISS et des objets connus, le satellite visé par la Russie pourrait être un satellite nommé Cosmos 1408, qui n'est plus actif depuis les années 1980.

« Le détruire n'était absolument pas nécessaire », a jugé le spécialiste. « Il s'agit purement d'un test militaire ».

« Nous avons déjà beaucoup trop de débris là-haut pour délibérément en générer d'autres, c'est inexcusable », a-t-il ajouté. Selon lui, certains débris provoqués par ce test se désintégreront en entrant dans l'atmosphère « dans les mois qui viennent », mais d'autres pourraient rester en orbite jusqu'à pendant dix ans. De nombreux experts réclament une plus grande régulation face à ces risques.

« Nous appelons toutes les nations spatiales responsables à nous rejoindre dans nos efforts pour développer des normes de comportement responsable », a appuyé lundi Antony Blinken.



# Qatar 2022 : la RDC ne court aucun risque de disqualification, rassure la Fécofa

**Vainqueur de son groupe aux éliminatoires de la Coupe du Monde, Qatar 2022, la menace d'une disqualification plane-t-elle sur la République Démocratique du Congo après sa victoire dimanche face au Bénin (2-0) ? A la Fédération congolaise de football association (Fécofa), on écarte cette hypothèse.**

**NANA K AVEC ACP**

Les Léopards de la RDC ne courent aucun risque de disqualification après leur succès 2-0, dimanche, au stade des Martyrs de la Pentecôte face aux Ecureuils du Bénin, en ce qui concerne le nombre de changement opéré par le sélectionneur Raul Hector Cuper, dans ce match comptant pour la 6<sup>ème</sup> et dernière journée du Groupe J des éliminatoires de la Coupe du Monde, Qatar 2022, a rassuré lundi, le secrétaire général de la Fédération congolaise de football (Fécofa), Belge Situatala, dans l'émission Radio Foot International sur RFI.

Le patron de l'administration du football congolais explique que la partie béninoise n'a formulé aucune réserve, deux heures après le match, conformément aux règlements, avant de la confirmer dans les 24 heures, note-t-il.

Ensuite, Belge Situatala se déballe : «*Même si le Bénin, dans le cas d'espèce, avait formulé des réserves, nous rentrons dans les lois du jeu. Quand une rencontre se déroule, l'autorité est l'arbitre de réserve qui a la responsabilité du contrôle des procédures des remplacements. Cela signifie que, quand l'entraîneur propose et que le 4<sup>ème</sup> arbitre approuve, je ne vois pas en quoi cela peut engager la responsabilité de l'entraîneur et, à partir de là, de la sélection. A ce stade, je peux affirmer, sans ombre, que le résultat acquis sur le terrain est irrévocable et aucune procédure de la sélection béninoise ne pourra faire prospérer sur le sujet.*»

**C'EST QUOI LE PROBLÈME ?**

Depuis l'avènement de Covid-19, la FIFA a pris quelques décisions temporaires, dont celle autorisant cinq changements pour une équipe dans un match. Il est écrit ceci : «*A titre temporaire, en raison de la pandémie de Covid-19, le nombre de remplacements autorisé au cours d'un match officiel est porté de trois à cinq par équipe (six en cas de prolongations). Ces cinq ou six remplacements doivent toutefois avoir lieu au maximum lors de trois arrêts de jeu par équipe (quatre en cas de prolongation). Les remplacements effectués lors d'une mi-temps ou entre la mi-temps et la prolongation ne sont pas comptabilisés pour la limite de trois arrêts de jeu. Cette disposition s'applique pour toutes compétitions de haut niveau jusque fin 2022.*»

Sur le terrain, Hector Cuper a fait entrer respectivement Edo Kayembe à la 63<sup>ème</sup> à la place de Moutoussamy; Cédric Bakambu à la 77<sup>ème</sup> à la place de Yannick

Bolasie, Jackson Muleka à la 84<sup>ème</sup> à la place de Dieumerci Mbokani et Ngandu à la 90<sup>ème</sup> à la place Ben Malango. Il a donc enfreint aux règlements de la CAF, et par conséquent, la RDC doit être disqualifiée au profit du Bénin, a fait savoir la presse béninoise à longueur de journée. Alors que Ben Malango est sorti blesser et évacué sur civière.

**LA RDC NON COUPABLE**

Si la presse béninoise cherche un coupable dans cette figure de cas, il ne sera pas la RDC, mais plutôt les officiels qui se seraient trompés, d'autant plus qu'ils sont censés tout connaître. Nulle part l'on n'a fait porter les responsabilités d'une mauvaise appréciation arbitrale à une équipe, jamais, jamais au monde.

À titre d'exemple, si par une erreur d'appréciation, l'arbitre accorde un penalty imaginaire à une équipe qui marque le but et gagne le match sur le terrain.

Après avoir visionné la vidéo et lu le rapport du commissaire au match, la commission de discipline qui se rend compte effectivement que l'arbitre s'est trompé, ne reviendra plus sur le match pour invalider le but, ou encore pour sanctionner l'équipe bénéficiaire de ce penalty, jamais. Elle sanctionnera plutôt l'arbitre. Comme qui dirait dans ce dossier, les Béninois doivent cesser de rêver ! S'il y avait d'éventuelles sanctions, ce serait à mettre à l'actif des officiels.

D'ailleurs dans un passé récent, la CAF a déjà fait face à un pareil cas, c'était au match Lybie-Guinée-Équatoriale aux éliminatoires de la CAN Cameroun 2021, mais qui se jouera en janvier 2022. La Lybie, après sa défaite 2-3, avait déposé, en effet, un recours pour protester contre les changements sur quatre sessions différentes effectués par son adversaire. La CAF avait rejeté cette requête.

## Point de vue de Charles Mbuya, journaliste à Canal + Sport

«*Après l'émotion : l'heure est venue de se prononcer sur le fameux RDC vs Bénin. Ceux qui trouvent que le penalty est inexistant : comment avez-vous fait pour arriver à cette conclusion sur la base d'un seul plan? Je comprends qu'on puisse le juger sévère, mais même avec le VAR je doute que cela aurait été facile de mieux juger l'action (donc je ne peux que faire confiance à l'arbitre qui était proche de l'action) : Mais pour l'avenir : il faut clairement progresser dans la production des matches pour rapidement introduire le VAR sur ces genres des compétitions.*»

Sur la Règle de 3 fenêtres pour effectuer ses cinq changements (3+ la mi-temps) : il n'y a pas de débat là-dessus sur le fait que la RDC a enfreint la règle en utilisant quatre opportunités de

changement + la mi-temps. Mais c'est sur les conséquences de cette faute qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord.

Est-ce qu'elle vaut une disqualification, un match à rejouer ? Réponse : rien n'est prévu clairement dans les règlements actuels

Pour rappel : cet amendement temporaire à la loi sur les joueurs a été mis en place il y a 1 an en période Covid et sur recommandation de l'IFAB, elle a été prolongée au moins jusque fin 2022.

La plupart des Ligues ont précisé son applicabilité dans leurs championnats...La Premier League ne l'utilise pas alors qu'en Ligue 1 par exemple, la LFP prévoit un changement supplémentaire dans le cadre du «protocole Commotion».

C'est donc une recommandation de l'IFAB que chaque Li-

gue est appelée à adopter ou pas et à en préciser les modalités et le cas échéant à prévoir des sanctions en cas de non-respect.

Maintenant dans les textes de la CAF et dans le règlement des éliminatoires Coupe du monde : RIEN n'est prévu comme sanction contre l'équipe qui ne respecterait pas cette directive : (et d'ailleurs la CAF s'était retrouvée dans une même situation lors de Libye vs Guinée Equatoriale du 11 novembre 2020 en éliminatoires CAN 2021 avec 4 temps de changement pris par le Nzalang Nacional, elle avait juste réprimandé les officiels).

On sait avec précision ce que risque une équipe qui aligne un joueur suspendu ou irrégulier, mais on ne sait pas encore quand elle utilise quatre opportunités de changement au lieu de trois.

La CAF ni la FIFA d'ailleurs n'ont pas non plus prévu que cette situation rentrait dans le cadre des fautes techniques – qui peuvent pousser l'organisateur à faire rejouer un match.

J'ai passé du temps à lire la réglementation à ce sujet et rien n'est écrit noir sur blanc (si quelqu'un a un pan du règlement qui dit le contraire je suis preneur)

Une réserve doit avoir un soubassement réglementaire pour aboutir et je suis curieux de le savoir.

La dernière fois que la FIFA a décidé de faire rejouer un match en Afrique : c'est Afrique du Sud vs Sénégal des éliminatoires Coupe du monde 2018 pour preuves avérées de corruption de l'arbitre ghanéen Joseph Lamptey, suspendu à vie et qui avait accordé un penalty litigieux aux Bafana Bafana.»

## Linafoot : Maniema enfonce Us Panda, Renaissance fait jeu égal avec Lupopo

**NANA K.**

Deux rencontres ont eu lieu, le lundi 15 novembre 2021, pour le compte de la poursuite de la 27<sup>ème</sup> édition du championnat national de football, Division 1.

À Likasi au stade Kikula, Maniema Union a prolongé la malédiction de l'US Panda (1-0). Pour l'équipe de Likasi, la série noire continue. Et l'AS Maniema Union n'a donné aucune chance au

promu pour se relancer. La

seule réalisation de la rencontre était l'œuvre de Maxi Mpia Nzegeli.

Avec cette victoire, Maniema Union occupe provisoirement la 3<sup>ème</sup> place du classement général avec 17 points

À Kinshasa au stade des Martyrs de la Pentecôte, le FC Renaissance du Congo a été tenu en échec par le FC Saint Eloi Lupopo (1-1), en match comptant pour la 8<sup>ème</sup>

journée de la Linafoot.

Pour la deuxième fois consécutive, le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi concède un nul 1-1 à Kinshasa. Saint Eloi Lupopo n'arrive toujours pas à maintenir le rythme dans le championnat national. L'équipe du gouverneur Kiabula vient d'aligner deux nuls successifs.

Au compteur, le FC Saint Eloi Lupopo compte 18 points, contre sept pour Renaissance du Congo sur

huit matchs joués.

Pour se relancer, Saint Eloi Lupopo ira défier, le samedi 20 novembre 2021, Sa Majesté Sanga Balende à Mbujimayi au stade Kashala, alors que le FC Renaissance du Congo accueillera à Kinshasa la Jeunesse Sportive.

Ce mercredi le TP Mazembe offre son hospitalité à la Jeunesse Sportive de Kinshasa dans son temple de Kamalondo à Lubumbashi.

**ECONEWS**

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa / Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrcd.com](http://www.econewsrcd.com)  
L'info qui fait échos

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin KUEDIASALA

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Hugo TAMUSA

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Florent N'LUNDA N'SILU

**RÉDACTION GÉNÉRALE**  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
Olivier Dioso  
A.T. MPUTU

**COLLABORATEUR EXTÉRIEURS**  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

**WEB MASTER**  
Tighana MASIALA

**PRODUCTION**  
Michel MASUDI  
+243 907314011

**COMMERCIAL**  
John RUSHIMBA

**INTENDANT GÉNÉRAL**  
René LOKOTA



## Félix Tshisekedi au chevet des victimes de l'incendie du marché de la Liberté

**C'est sous une pluie battante que le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, est allé compatir mardi avec les victimes de l'incendie qui a embrasé une partie du marché de la Liberté, dans la commune de Masina.**

ECONEWS

Sous une pluie battante, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a effectué une descente au marché de la Liberté situé dans la commune de Masina, à Kinshasa.

Il été accompagné du ministre des Finances, Nicolas Kazadi, et celui du Budget, Aimé Boji Sangara. Mais également du gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, du commandant de la Police de la ville, Sylvano Kasongo, du bourgmestre de la commune de Masina et des ministres provinciaux de Kinshasa.

Le Chef de l'Etat a eu des explications de l'administrateur de ce marché et de la présidente de ce lieu de négoce.

Il a été très attentif aux doléances exprimées

par les vendeurs ayant perdu leurs biens. Ont signalé que plusieurs étalages et pavillons ont été fortement endommagés.

Dans un bref délai, les travaux de réhabilitation seront entrepris et des modifications sensibles vont être de mise pour éviter que des incidents de ce genre puissent se répéter, a promis le Président de la République.

A cet effet, des instructions claires et précises ont été données spécialement au ministre d'Etat en charge du Budget et au ministre des Finances afin de préparer une enveloppe consistante pouvant permettre aux victimes de reprendre leurs activités. En plus la sécurité va être renforcée en vue de traquer les pyromanes potentiels.

Tout est arrivé dans la nuit du 14 au 15 novembre



Le Chef de l'Etat en conversation avec Gentiny Ngobila, gouverneur de la ville de Kinshasa

2021, vers 2h du matin, où un feu dont la source reste inconnue s'est déclenché dans une partie du marché, tout en causant d'importants dégâts matériels, soit 60% des étalages, et cela, mal-

gré le secours des sapeurs-pompiers accourus sur le lieu, a rapporté l'administrateur de ce marché, Guyfolly Kabeya Pindi.

A en croire l'administrateur général du marché de la

Liberté, le procureur général au Parquet de grande instance de Kinshasa/Ndjili a été saisi de la situation et a promis de diligenter une enquête pouvant élucider l'origine de cet incendie.

## Principaux égorgés du Nord-Kivu, les ADF sèment la terreur au cœur de Kampala, en Ouganda

ECONEWS

Six morts, dont trois kamikazes, 33 blessés dont six grièvement et des véhicules endommagés. C'est le bilan de deux expositions des bombes mardi dans le centre-ville de Kampala, en Ouganda.

Selon les autorités ougandaises, ces attaques sont liées aux rebelles ADF, très actifs dans la partie nord de la République Démocratique du Congo où ils continuent à endeuiller la province du Nord-Kivu.

«Deux kamikazes ont également été filmés par des caméras de vidéosurveillance. Ils étaient à moto et déguisés en conducteurs de Boda Boda. Ils ont fait exploser les bombes qui les ont tués sur place le long de l'avenue du Parlement», a déclaré Fred Enanga, porte-parole de la police ougandaise.

D'après lui, les services de sécurité ont également vu les images d'un homme qui s'est fait exploser, se tuant sur le coup. «Deux autres personnes sont mortes dans l'attaque du CSP», a-t-il révélé, ajoutant que les services de renseignements ougandais indiquent qu'il s'agit de groupes terroristes nationaux liés aux ADF.

Fred Enanga a toutefois rassuré les Ougandais, leur di-



Images de terreur mardi à Kampala

sant que la police fera de son mieux pour empêcher toute nouvelle attaque meurtrière dans les jours à venir. «Nous vous demandons d'être vigilants afin que nous puissions combattre cette menace [...] Il y a une menace pour la vie de tous les Ougandais de la part d'un ennemi que nous connaissons tous. Travaillons ensemble pour combattre cette menace».

### LES ADF CONTINUENT À TUER DANS LE NORD-KIVU

Après ces attaques terroristes, la psychose a gagné le centre-ville de Kampala. Des autorités ougandaises ont donné l'ordre à la population

de quitter le centre-ville, bouclé toute la journée.

Parallèlement aux attaques terroristes de Kampala, en RDC, les ADF continuent à charrier la mort dans la province du Nord-Kivu.

Un nouveau carnage attribué aux rebelles ADF a fait, vendredi dernier, au moins 38 morts dans le Nord-Kivu. Un lourd bilan auquel s'ajoutent lundi une vingtaine de tués dans les provinces voisines de l'Ituri et du Sud-Kivu.

De premières informations avaient fait état vendredi d'au moins cinq personnes tuées et plusieurs prises en otages dans la nuit dans l'attaque d'un hôpital à Kisunga, dans le territoire de

Beni (Nord-Kivu). Les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF en anglais) qui, selon l'armée, multiplient les attaques contre des centres hospitaliers et pharmacies pour s'approvisionner en médicaments, étaient immédiatement accusés.

Ce bilan a été «réévalué à 38 morts après la découverte de nouveaux corps sur l'axe Kamwanga-Kibasiamwaga», deux villages voisins, a indiqué lundi sur Twitter le Baromètre sécuritaire du Kivu (KST en anglais), qui dispose d'experts sur le terrain. La Croix-Rouge locale a également compté 38 morts au total dans les trois villages.

Selon le KST, «il s'agit de l'attaque (des ADF) la plus meurtrière depuis celle de Boga et Tchabi dans la nuit du 30 au 31 mai 2021», dans la province voisine de l'Ituri, qui avait fait 57 morts.

### MESURE EXCEPTIONNELLE

«Les corps étaient pour la plupart ligotés et les cous tranchés à la machette», a expliqué Sammy Kaleverwa, responsable de la Croix-Rouge locale chargée de la recherche et de l'enterrement des corps.

«Nous n'avons pas encore terminé les recherches des cadavres dans la brousse», a-t-il ajouté.

«Nous avons alerté les forces de sécurité sur la pré-

sence des ADF dans la zone. Mais, il n'y a eu aucune réaction jusqu'à ce massacre», a déploré Moïse Kiputulu, président de l'organisation Nouvelle société civile du Congo à Bashu, en territoire de Beni.

Ces morts s'ajoutent à «au moins 1.137 civils tués au Nord-Kivu et en Ituri depuis le début de l'état de siège, le 6 mai», selon le KST.

Cette mesure exceptionnelle prise par le président Félix Tshisekedi a pour objectif de lutter contre les groupes armés sévissant depuis plus de 25 ans dans la partie orientale du pays, notamment les ADF qui sont les plus meurtriers. Les autorités civiles y ont été remplacées par des officiers de l'armée et de la police.

A l'origine, les ADF étaient une coalition de groupes armés ougandais, dont le plus important composé de musulmans, opposés au régime du président Yoweri Museveni. Ils sont installés depuis 1995 dans l'Est congolais, où ils ont fait souche.

Depuis avril 2019, certaines de leurs attaques sont revendiquées par l'organisation État islamique qui désigne le groupe comme sa «Province d'Afrique centrale». En mars dernier, les États-Unis ont placé les ADF parmi les «groupes terroristes» affiliés aux jihadistes de l'EI.